Envoyé en préfecture le 05/07/2022

ID: 021-200048544-20220704-2022\_19-DE

Recu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le



# Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

# Extrait du registre des délibérations

## Comité syndical du 4 juillet 2022 Délibération n° 2022-19

Objet de la délibération : Subventions exceptionnelles

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres présents : 34 (dont 31 votants)

Date de convocation : 24 juin 2022

L'an deux mil vingt deux le quatre juillet à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Simone Veil à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

**Membres présents :** Medhi ARTON, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Eric ASTOLFI, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ;

Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine);

Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais);

Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu); Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Denis BAULOT, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC (Terres d'Auxois).

**Membres excusés:** Alain BECARD, Yves BILBOT, Aurélio RIBEIRO (Montbardois); Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Thierry JEAN (Ouche et Montagne); Marie-Christine LENOIR (Pays d'Alésia et de la Seine); Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (Pays d'Arnay-Liernais); Maryse BOLLENGIER, Jean-Marie SIVRY (Saulieu); Catherine SADON, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

#### **PAYS AUXOIS MORVAN**





13 rue de l'hôtel de ville 21350 Vitteaux

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 021-200048544-20220704-2022\_19-DE

o

### 1 - Comice agricole de Saulieu

Le Pays a été saisi par le Comice Agricole de Saulieu pour l'organisation de la « Fête du Charolais » qui se tiendra du 19 au 21 août 2022 à l'espace Jean Bertin à Saulieu (71ème édition).

Vitrine de l'élevage avec près de 5 000 visiteurs chaque année, cette manifestation permet aux éleveurs de présenter leur savoir faire au cours des traditionnels concours de boucherie bovin et ovin.

Comme l'an passé, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

## 2 - Maison Régionale des Arts de la Table

Le Pays a été saisi par la Maison Régionale des Arts de la Table (MRAT) d'Arnay-le-Duc pour l'organisation les 17, 24 et 31 juillet des concerts à Arnay-le Duc. C'est une manifestation organisée depuis plusieurs années par la MRAT et permettant de proposer des concerts gratuits et ouverts à tous.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

#### 3 - Association Foire de Montbardois

L'Association Foire de Montbard pour l'organisation de l'édition 2022 de la Foire Régionale de Montbard qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 4 septembre prochain. Cette manifestation phare du territoire rassemble chaque année près de 150 exposants et accueille près de 27 000 visiteurs. Elle permet de mettre en lumière les acteurs de la Haute Côte-d'Or et de l'Auxois dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. Comme l'an passé, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 250 €.

### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 34

Contre: Abstentions:

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au Comice Agricole de Saulieu pour l'organisation de la 71ème édition de la Fête du Charolais ;
- 2) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle à la MRAT de 1 000 €;
- 3) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association Foire de Montbard de 1 250€ pour l'organisation de l'édition 2022 de la Foire de Montbard :
- 4) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget principal SYMPAM 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ

Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.